

Titre de votre contribution :

Identifier les éléments de vulnérabilité du territoire face aux évolutions climatiques et de biodiversité et en tirer les axes forts du programme d'action du PCAET CCCA

Nom du corps constitué ;

Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES)

Nom et coordonnées du responsable de la contribution :

Xavier Galand

x.galand@mres-asso.org / www.mres-asso.org / 03 20 52 12 02



Une courte présentation de votre structure en première page (statut, objectifs et missions) :

La Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités est un réseau régional qui réunit 117 associations. Elles rassemblent une connaissance et une expérience approfondies sur : faune-flore, énergie, trame verte et bleue, terres agricoles, eau, aménagement du territoire, risques technologiques majeurs, pratiques coopératives, agro-foresterie, agriculture biologique, économie sociale et solidaire, compostage, circuits courts, Amap, déplacement doux, Repair cafés,

La Commission d'Aménagement du Territoire de la MRES réunit une vingtaine d'associations toutes spécialisées en un domaine, afin de produire des avis croisés sur des enquêtes publiques (PLU, SCOT, PCAET...). Elle met également en place des formations aux enjeux de territoire et aux réponses portées par ces schémas directeurs, afin de permettre l'émergence de contributions citoyennes.

A> Mobilité : faire régresser la dépendance à la voiture

En tant que territoire à dominante rurale avec des « bourgs d'équilibre », la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est entourée de plusieurs pôles urbains à forte attractivité (Arrageois, bassin minier, St Polois, Amiens...). Une bonne partie de l'activité salariée est en dehors du territoire, ce qui entraîne une forte mobilité pendulaire quotidienne.

Risques :

- Coût de la mobilité automobile sur le budget des ménages ; renforcement de la précarité énergétique
- Principale origine des émissions de GES du territoire
- Accidentologie routière
- Tendance à ajouter des infrastructures routières

Opportunités d'actions :

- Accompagner la mobilité partagée : aires de covoiturage, dispositif de « rézo pouce » (du stop, avec une appli), accompagnement d'action « co-voiturage dans mon asso » / « mon entreprise » / Plan de Déplacement Établissement : <http://www.ecomobilite.org/>
- Mener une action forte de défense de la liaison ferroviaire St Pol - Arras (qui traverse 6 communes)
- Soutenir les mobilités douces : renforcement des balisages vélos (réseau des points nœuds cyclables) : <https://droitauvelo.org/>
- Soutenir l'acquisition de Vélo à Assistance Électrique (confortable pour des distances de 10 à 15km),
- Renforcement des aménagements cyclables
- Création de tiers-lieux : lieu d'accueil des travailleurs en « télétravail » : équipements de services équipés en liaison numérique robuste

B> Foncier : mettre en place des politiques économes

Au cours des 25 dernières années, de nombreuses communes du territoire ont connu une urbanisation pavillonnaire importante, motivées par :

- Accès au foncier à un moindre coût qu'en zone urbaine
- Le rêve français de « faire bâtir »
- La diminution du nombre d'exploitations agricoles (concentration des fermes, disparition des fermes en polyculture élevage)

- Une opportunité de rentrées financières pour des retraités de l'agriculture, transformant des terres agricoles en AU
- la volonté des communes de faire venir des nouveaux / des jeunes

Conséquences :

- Désintérêt sur le bâti existant en cœur de village
- Renforcement de la mobilité automobile
- Forte consommation de foncier agricole : nombreuses pâtures qui entouraient les villages sont transformées en lotissement
- Renforcement des risques « coulées de boue » / inondations

Opportunités d'actions :

- Accompagner les communes dans un inventaire prospectif de leurs habitations , une réflexion sur les conditions d'accueil de leurs populations dans 5 ans, dans 10 ans, ..., la valorisation de leur patrimoine et de leurs ressources locales
- Aider à l'émergence de lieux d'habitat groupé (plusieurs foyers dans un « grand » bâtiment)
- Élaborer un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels et Périurbain (PPEANP)

Par ailleurs, les stratégies de développement du territoire se sont appuyées sur les modèles du développement économique à base de zones d'activités en limite du tissu urbain. Si des efforts d'intégration paysagère ont pu être portés pour la ZA Ecopole de Tincques, toutes les réalisations n'ont pas bénéficié de cette démarche.

La tendance lourde de la consommation par le web entraîne l'augmentation des activités de logistiques grand hangar - petits colis- petits véhicules.

Conséquences :

- uniformisation du bâti industriel et destruction des paysages
- forte artificialisation des terres,
- perte de valeur du sol,
- dépendance à un modèle économique énergivore et émetteur de GES

Opportunités d'actions :

- anticiper la feuille de route adoptée par l'Etat français en juillet 2019 pour un objectif de 0 artificialisation nette en 2050
- mettre en place un compte foncier
- privilégier d'autres modèles de distribution inscrits dans les circuits courts

C> Sobriété énergétique : faire évoluer le parc résidentiel

Le résidentiel est à l'origine du tiers des émissions de GES sur le territoire. L'habitat est caractérisé par de la maison individuelle, maison de rue mitoyenne dans les centres bourgs, de l'habitat pavillonnaire et peu de petits collectifs. Le parc est relativement ancien. Le niveau de performance énergétique est relativement faible.

Conséquences :

- Forte vulnérabilité à la précarité énergétique (part importante des dépenses d'énergie dans le budget des ménages)
- Forte dépendance du territoire aux énergies fossiles

Opportunités d'actions :

- Amélioration et rénovation de l'habitat : programme de conseils (EIE / SARE), accompagnement (tiers investissement, montage des dossiers d'aide, ...) : générateur d'emplois dans le secteur du bâtiment pour les entreprises locales
- Mobilisation des habitants dans des défis « déclics / familles à énergie positive » (8 % d'économie sur un hiver : <https://mres-asso.org/Le-defi-Familles-a-energie-positive-devient-DECLICS>)
- Promouvoir le gisement d'énergie photovoltaïque ; susciter l'investissement citoyen collectif dans des centrales municipales /communautaires / photovoltaïque (<https://energethic-asso.fr/>)

D> Changer de modèle agricole

Au cours des 40 dernières années, nos villages ont perdu 2/3 de leurs exploitations agricoles, procédant à des regroupements / concentrations vers des exploitations de plus grande taille sur des grandes cultures (céréales, betteraves, pommes de terre, colza, ...) industrielles.

Le modèle polyculture/ élevage est en fort recul.

L'emploi agricole est passé de 8-10 % à 2-3 % dans nos communes.

Conséquences :

- Forte mutation des paysages : agrandissement des parcelles et disparition des haies / fossés / talus / accidents naturels. Perte des éléments de relief propices à la limitation du ruissellement. Aggravation des pertes de qualité des sols.
- Fort retrait des superficies de prairie, alors qu'elles constituent des puits de carbone, des espaces tampons et infiltration des eaux pluviales. Nombreuses haies de limites parcellaires ont disparu, et tout l'écosystème (faune, petit gibier, flore, fonge, ...)

- A la diminution des linéaires de haies parcellaires a correspondu une baisse du gisement local de bois énergie

Opportunités d'actions :

- Soutenir les démarches d'agroforesterie sur le territoire
- Accompagner les actions Chantiers de plantations (cf. les planteurs volontaires / <http://planteurs-volontaires.com/> ; ex. des chantiers à Villers Châtel)
- Mener une politique active de soutien à l'installation en agriculture biologique et paysanne / maraîchage (<https://terredeliens.org/>) et soutenir l'évolution des pratiques des exploitants en place.
- Développer les circuits courts de distribution de productions maraîchères et agricoles ; soutien à l'émergence d'AMAP sur le territoire

E> Enjeux liés à de la méthanisation à grande échelle

Le nouveau process agro-industriel de biogaz et de biométhane est présenté comme une alternative décentralisée de production énergétique, renouvelable, respectueuse de l'environnement du fait de l'évitement de rejets de CO2 liés à l'usage d'énergies fossiles. Autre avantage mis en avant : une gestion locale de déchets organiques issus de l'agriculture mais aussi des industries agro alimentaires, évitant les frais d'enfouissement , constituant une opportunité de complément de revenus.

Or, les impacts écologiques de ce process sont encore méconnus et trop peu étudiés. Son modèle de développement implique des concentrations importantes de production de déchets organiques, accélérant le développement des fermes usines. Mal être animal, coupure du lien à la terre, agro-business : nous sommes bien loin du complément de revenus pour les petites exploitations.

Surtout, cette activité interrompt le cycle de décomposition des matières organiques par la faune du sol (vers de terre, collembolés...). Le complexe argilo-humique (humus) produit par cette dernière, indispensable à la fertilité des sols et à leur résistance à l'érosion, en sera d'autant plus fragilisé.

(cf. note complémentaire en

annexe)

Questions :

- Quelles seront les «matières» destinées à être transformées en méthane ou biométhane ?
- Quelles analyses des digestats pauvres en azote ? Quels critères seront retenus ?
- Les sols destinés à les recevoir ont-ils été analysés en amont, sont-ils en état de les assimiler sans que la microfaune en soit altérée ?
- Quels suivis à long terme pour évaluer l'état de l'humus sans lequel rien ne pousse, humus déjà dégradé suite à l'usage d'engrais chimiques ?

- Faut-il engager le territoire dans process agro-industriel qui risque de détruire les sols fertiles précieux et d'aggraver encore la perte de biodiversité ?

site www.eda-lille.org - compte rendu conférence 23 mai 2019 - Claude et Lydia Bourguignon : la méthanisation est-elle compatible avec une agriculture durable ?

Opportunités d'action

- Inscrire la préservation de la qualité des sols comme objectif prioritaire du territoire
- Faire valoir des recherches scientifiques complètes et transparentes sur les impacts à long terme de ces procédés,
- Développer une vision à long terme avec toutes les parties prenantes, y compris les habitants-riverains, sur la filière de méthanisation sur le territoire
- Participation citoyenne à l'élaboration des cahiers des charges

F> Des paysages au service de la résilience du territoire

Marqués par une agriculture industrielle, le territoire de la CCCA accueille toutefois des espaces naturels de qualité.

> Des boisements disparates : avec 6,9 % de surface boisée, le Pas de Calais fait partie des départements les moins boisés de France. Sur les terres fertiles et peu accidentées de notre territoire, l'agriculture s'est saisie de la plus grande partie des espaces.

> Plusieurs sources et rivières : La Scarpe, le Gy, le Coulemont/la Gourches, la Canche, la Quilienne, le Crinchon, ...

Dans ce pays de la craie, plusieurs cours d'eau prennent leur source. A l'échelle du bassin Artois Picardie, une majorité des communes appartiennent aux « bassins des Cours d'Eau Liste 2 d'actions prioritaires et réservoirs biologiques » du 11^{eme} Programme 2019-2024. Une attention particulière doit être portée à ces linéaires de rivières.

Opportunités d'actions :

- Établir un diagnostic des richesses écologiques du territoire (<http://www.gon.fr>)
- Établir un plan de sauvegarde des espèces menacées
- Préfigurer une schéma de trame verte et bleue : établir un programme d'actions et de préservation de la biodiversité commune et remarquable en associant étroitement les populations et les acteurs locaux (www.entreliaanes.org)
- Valoriser les espaces naturels : programme d'animation à la découverte des richesses naturelles du territoire (animations grand public, conduites par des animateurs / naturalistes passionnés : réseau des associations : <https://mres-asso.org/-Les-associations-membres-> ; <http://www.nn-chicomendes.org> ;

G> Pour une appropriation citoyenne des enjeux de la transition écologique et solidaire

La CCCA pilote (ou copilote) de nombreuses compétences qui lui donne un rôle majeur dans la transition écologique et solidaire, au travers des plans (PCAET, PLDMA, PLUI, ...). Le volet citoyen de ces politiques est une composante essentielle des programmes d'actions et de leur réussite.

Les dynamiques régionales (Rev3) et sur les territoires (PCAET) engagées dans les transitions révèlent que la transition ne se fera pas sans changement des modèles économiques. Elle ne se fera pas non plus sans les habitants ().*

(* : in « Manifeste pour une rev3 citoyenne » - Edition Cerdd - Oct 2019)

Risques :

- Face à la complexité de l'action, les habitants peuvent ne pas se saisir des actions à entreprendre
- Portage uniquement institutionnel des actions du changement
- Faible efficacité des moyens investis dans les actions du PCAET

Opportunités d'actions :

- Mener un programme pour accompagner les habitants à Imaginer le territoire CCCA en 2050 : Imaginaire de la transition
- Mettre en place des actions engageantes :

> Défi Famille Zéro Déchets (un exemple sur le territoire Lille métropole : <https://mres-asso.org/Defi-Familles-Zero-Dechet-Metropolitain-13966>)

> Repair café (<http://repaircafe.ovh/>)

<https://mres-asso.org/-Mobiliser-vos-citoyens-dans-la-transition-ecologique-et-solidaire-182->